

DÉLIBÉRATION n° 2026 – 022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents : 8

votants : 10

OBJET : Prêt bonifié par le Département

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-neuf avril 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le vingt-deux avril 2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola– Mme DRURY Shirley – Mme LATOUILLE Christelle - M. HÉBRARD PIERRE

EXCUSÉS : M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Eymery) - M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Hébrard) Mme KOERTS Marjorie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEYLIER Jean-Louis

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses liées à la modernisation du réseau d'eau potable, la commune peut obtenir un emprunt à taux bonifié par le département, auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal :

- compte tenu de la nécessité de moderniser du réseau d'adduction d'eau potable ;
- après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- demande à bénéficier du prêt bonifié par le Département en vue de réaliser cette opération.
- décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin aux conditions suivantes :

- montant du prêt	6 000 €
- taux d'intérêt avant bonification	3.95 %
- taux d'intérêt après bonification	1.95 %
- durée	10 ans
- périodicité	annuelle
- frais de dossier	50 €
-	

- autorise le maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

Secrétaire de Séance

Jean-Louis BEYLIER



Le Maire,

Annick HUCHET



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11/05/2026

Et de sa publication le 11/05/2026